



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} FÉVRIER 2021

Le 1^{er} février 2021, à 17h00,

le Conseil Municipal de la Commune d'Arsac, dûment convoqué le 22 janvier 2021, par Madame le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Nadine DUCOURTIOUX - Maire.

Etaient Présents : Laurence ALIAS – Frédéric AURIER – Amandine BIDART – Laurent CADUSSEAU – Sylvie CAPERAVIGNES – Eric CHARBONNIER – Arlette CHAVANNE – Monique DIGEON – Romain DUCOLOMB – Jean-Yves GAILLARD – Dominique LAFRENOY – Dagmar MARCHAND – Huguette PANOZZO – Yoann PHOENIX – Emmanuel SEEBERGER

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Jean-Christophe ARROUY-HELSON à Yoann PHOENIX
Catherine BOUDOU à Huguette PANOZZO
Jonathan KOBBS à Nadine DUCOURTIOUX
Hélène PIQUER à Jean-Yves GAILLARD
Gérard SONGY à Emmanuel SEEBERGER

Jean-Paul BOSC à Dominique LAFRENOY
Kristelle CUMIA à Arlette CHAVANNE
Fabrice LAMBERT à Monique DIGEON
Sandra ROSSI-LOPEZ à Eric CHARBONNIER

Absente : Guylaine BEYNA
Rosy PIRAME

Secrétaire de séance : Romain DUCOLOMB

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la réunion du 7 décembre 2020.

Madame le Maire présente le compte rendu des décisions prises, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties selon l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT).

L'Assemblée, après avoir entendu les différents exposés, délibère ainsi qu'il suit :

FINANCES – AVANCES

2021.01.02-01 AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PRÉALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET 2021

Monsieur Frédéric AURIER, Adjoint au Maire en charge des finances, explique que, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2021, une autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement est utile et nécessaire afin de ne pas rompre la chaîne des règlements d'opérations budgétaires et comptables.

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

CHAPITRE	DESIGNATION	RAPPEL BUDGET 2020	MONTANT AUTORISE (Max.25%)
20	Immobilisations incorporelles	9 500 €	2 375 €
21	Immobilisations corporelles	3 749 106 €	937 276 €
TOTAL			939 651 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à recourir à cette faculté dans l'attente du vote du Budget Primitif 2021, et de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-dessus.

FINANCES – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2021.01.02-02 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

Le rapport d'orientation budgétaire constitue une étape politique fondamentale dans la construction du budget d'une collectivité. Son contenu a été affiné par un décret de juin 2016. Par ailleurs, la loi de programmation des finances publiques pour la période 2018-2022, impose aux collectivités une projection de leurs dépenses réelles de fonctionnement ainsi que de leur besoin de financement.

Les Communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter, à leur Conseil Municipal, ce rapport dans un délai de deux mois précédant le vote du budget.

Monsieur Frédéric AURIER, Adjoint au Maire en charge des finances, énonce les orientations budgétaires 2021, les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce document affirme la volonté de l'équipe municipale de :

- ✓ poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement (frais de personnel et prestations externalisées),
- ✓ optimiser toutes propositions commerciales des prestataires de services intervenants,
- ✓ préserver une capacité d'autofinancement significative des projets en cours et à venir,
- ✓ persévérer dans la recherche d'aides, de subventions, de dotations ou de toutes nouvelles recettes pour le financement des projets à venir,
- ✓ préserver une gestion efficiente de la dette,
- ✓ maintenir les taux actuels de fiscalité locale,

Malgré la crise sanitaire et les incertitudes qui l'accompagnent le budget 2021 se veut ambitieux, responsable, rigoureux et surtout prudent.

Ceci étant exposé, l'Exécutif local, à l'unanimité des membres présents, prend acte de ce rapport tel qu'exposé et joint à la présente délibération.

FINANCES – DIVERS

2021.01.02-03 RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (C.L.E.C.T.) – EXERCICE 2020

L'intercommunalité implique un transfert de compétences communales et des charges financières associées vers la Communauté de Communes « Médoc Estuaire » (E.P.C.I.).

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) a pour mission :

- ✓ d'une part de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'E.P.C.I. et correspondant aux compétences qui lui sont dévolues,
- ✓ d'autre part de calculer les attributions de compensation versées par l'E.P.C.I. à chacune des Communes membres.

La C.L.E.C.T. doit obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges.

Monsieur Frédéric AURIER, Adjoint au Maire en charge des finances, donne lecture du rapport concernant l'exercice 2020.

Ayant entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, adopte ce dernier tel que présenté, un exemplaire est joint à la présente.

COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ DE TRAVAUX EN PROCÉDURE FORMALISÉE
2021.01.02-04 CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LA PHASE 3 DE LA RESTRUCTURATION DE
L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Monsieur Emmanuel SEEBERGER, Conseiller délégué aux travaux, rappelle les termes de la phase 3 concernant la restructuration de l'école élémentaire, soit la réhabilitation de deux salles de classe existantes et l'ajout d'une climatisation dans le bâtiment bibliothèque/médiathèque.

Considérant la proposition de l'agence ARKTIC concernant la mission de maîtrise d'œuvre de base complète « études et chantier »,

Considérant la rémunération du maître d'œuvre fixée à 31 320 € TTC pour une enveloppe financière prévisionnelle du marché à 290 000 € HT soit 348 000 € TTC (taux de rémunération mission de base : 9 % du montant du marché),

Le Conseil Municipal, après échanges et délibérés, à l'unanimité, désigne l'agence ARKTIC représentée par Madame Hélène SANTORELLI, maître d'œuvre du projet.

Madame le Maire est chargée d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous documents se rapportant à cette affaire.

COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ DE TRAVAUX EN PROCÉDURE FORMALISÉE
2021.01.02-05 CHOIX DE L'ENTREPRISE INTERVENANTE POUR L'ENFOUISSEMENT DES
RÉSEAUX TÉLÉCOMMUNICATIONS ET ÉCLAIRAGE PUBLIC AVENUE DE
LIGONDRAIS

Monsieur Emmanuel SEEBERGER, Conseiller délégué aux travaux voirie et réseaux, rappelle que les Conseils Municipaux sortant et actuel ont autorisé les travaux d'enfouissement des réseaux avenue de Ligondras.

Dans le cadre de cette opération, restent à la charge de la Commune le renouvellement de l'éclairage public et les travaux de génie civil pour l'enfouissement des réseaux télécommunications et électrique.

Vu les délibérations 2018.09.04-10 et 2020.21.09-07,

Considérant le marché à procédure adaptée et l'analyse des offres effectuée par le Cabinet FONVIELLE,

Considérant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant la proposition de la Société LACIS, désignée la mieux notée sur l'ensemble des critères de sélection, dont le montant de l'offre est réparti comme suit :

- ✓ réseau éclairage public 43 005.60 € TTC

✓ réseau Orange	14 913.72 € TTC
✓ montant total	57 919,32 € TTC

L'Assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir la Société LACIS pour la mission ci-dessus énoncée.

Madame le Maire est chargée d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Il est précisé que ces travaux s'étendront de l'allée de Chappaz au futur rond-point du Tertre qui desservira, entre autres, les lotissements «le Clos Artius » et « le Clos du Tertre ».

FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

2021.01.02-06 MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à :

- ✓ l'obtention par un agent du concours d'Assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2^{ème} classe – Filière culturelle et de l'avis favorable du Comité technique du Centre de gestion de la Gironde sur la suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe,
- ✓ la vacance d'un poste d'adjoint administratif territorial Principal 2^{ème} classe,
- ✓ l'éligibilité d'un agent au grade de Rédacteur Principal 2^{ème} classe,

Madame le Maire propose de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

- ✓ fermeture du poste d'adjoint territorial du patrimoine principal 2^{ème} classe – Filière culturelle,
- ✓ ouverture d'un poste d'adjoint administratif territorial,
- ✓ ouverture d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe – Filière administrative,

L'Assemblée, à l'unanimité, valide ces propositions à compter du 01/03/2021.

Le tableau des effectifs, ainsi mis à jour, est joint à la présente.

FINANCES – SUBVENTIONS

2021.01.02-07 SOLLICITATION DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) 2021

La Commune étant éligible à la D.E.T.R, Frédéric AURIER, Adjoint au Maire en charge des finances, propose de solliciter cette dotation dans le cadre de deux projets de l'exercice 2021, soit :

1/ Le projet « Espace glisse » dont le coût prévisionnel de 71 904.60 € HT sera financé comme suit :

✓ Autofinancement	29 429.60 €
✓ Département	11 309 €
✓ CAF	6 000 €
✓ D.E.T.R.	25 166 €

2/ Le projet d'équipement des écoles en tableaux numériques dont le coût prévisionnel de 25 710 € HT sera financé comme suit :

✓ Autofinancement	16 715 €
✓ D.E.T.R.	8 995 €

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, valide les projets tels que présentés ainsi que les modalités de financement qui s'y rattachent.

Madame le Maire est autorisée à signer tous documents se rapportant à cette affaire et à solliciter les services de l'Etat pour l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2021.

Madame Huguette PANOZZO, Adjointe en charge des affaires scolaires, rajoute que le projet d'équipement des écoles en tableaux numériques bénéficie également, par l'intermédiaire du groupement de commandes coordonné par Gironde Numérique, du fonds FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) qui a pour but, notamment, de favoriser le développement des technologies de l'information et de la communication. Ce projet sera donc largement optimisé en terme de financement.

Informations générales

- ✓ Mise à disposition du rapport d'activité 2020 du Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles de Cartillon et de Castelnau.
- ✓ Communication du calendrier des réunions du Conseil Municipal pour l'année 2021,
- ✓ Création de deux commissions :
 - « dynamisation du bourg », pilotée par Jean-Yves Gaillard et Laurent Cadusseau,
 - « salle polyvalente », pilotée par Romain Ducolomb,

les personnes souhaitant intégrer l'un des groupes de travail se rapprocheront des services administratifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h00.